

COMMERCE TOXIQUE

LA CRIMINALITÉ FORESTIÈRE AU GABON ET EN RÉPUBLIQUE
DU CONGO QUI CONTAMINE LE MARCHÉ DES ÉTATS-UNIS



PRINCIPAUX RESULTATS

L'enquête menée par EIA pendant quatre ans établit que des tonnes de placages en bois de source illégale en provenance du Gabon et de la République du Congo ont régulièrement été importées aux États-Unis et que, depuis plus de dix ans, ces produits se sont frayés un chemin jusqu'à des milliers de consommateurs étatsuniens.

Une analyse approfondie de la chaîne de valeur du placage d'okoumé (*Aucoumea klaineana*) importé aux États-Unis en provenance des deux pays africains révèle la complicité de l'importateur étatsunien Evergreen et la négligence délibérée du fabricant Roseburg. Le produit « écologique » fabriqué par Roseburg à partir de l'okoumé se retrouve chez des dizaines de détaillants familiaux aux États-Unis et dans les principales chaînes nationales de distribution d'articles de bricolage, y compris Menards, et jusqu'à la fin d'année 2017 chez Home Depot.

Les enquêteurs d'EIA ont appris que des arbres d'okoumé d'origine illégale ont été récoltés, transformés et exportés par le « Groupe Deja » (« deh-ja »), un groupe de sociétés affiliées contrôlées par le magnat chinois M. Xu Gong De. Le Groupe gère environ 1,5 million d'hectares de forêt tropicale au Gabon et en République du Congo, et est l'un des groupes forestiers les plus influents d'Afrique.

Les enquêteurs sous couverts d'EIA ont appris des responsables du Groupe Deja et confirmé par des analyses complémentaires que ce dernier :

- a manipulé le processus d'attribution de la concession forestière Lebama (104 000 hectares) afin d'en obtenir la gestion en 2016;
- surexploite régulièrement au Gabon et en République du Congo. L'analyse d'EIA révèle qu'une filiale congolaise du Groupe a, à elle seule, surexploité 46 espèces différentes, soit environ 85 000 mètres cubes; ce qui équivaldrait à plus de 15 000 arbres;
- a exporté depuis la République du Congo plus de 100 000 grumes, d'une valeur dépassant les 80 millions de dollars, au-delà de son quota d'exportation de grumes entre 2013 et 2016;
- a échappé au paiement, au bas mot, de 3 à 6,7 millions de dollars par an au titre de l'impôt sur les sociétés au Gabon et en République du Congo, entre 2013 et 2016, grâce à des manœuvres faisant intervenir les filiales offshore du Groupe basées à Hong Kong.

Les responsables du Groupe ont répété à plusieurs reprises aux enquêteurs d'EIA que ces délits sont restés impunis à cause des pots-de-vin qu'ils versent régulièrement à des fonctionnaires de tous niveaux et aux décideurs, y compris certains ministres.

Les preuves rassemblées par EIA révèlent que le Groupe Deja n'est, en aucune façon, un cas isolé. Les délits forestiers couverts par la corruption apparaissent systémiques et étroitement liés au fonctionnement de l'exploitation forestière industrielle au Gabon et en République du Congo. Ces deux pays représentent plus de la moitié de la superficie allouée à l'exploitation forestière dans le bassin du Congo.

Le Groupe Deja profite de l'absence de réglementation en Chine concernant l'importation de bois illégal, afin d'y écouler la plupart de ses grumes.

Le Groupe a également introduit des centaines de milliers de tonnes de produits dérivés du bois dans plusieurs pays de l'Union européenne pourtant dotés d'une législation qui interdit l'importation de bois illégal, notamment la France, la Belgique, l'Italie, l'Espagne et la Grèce.

Résumé¹

Le bassin du Congo, qui abrite la deuxième plus grande forêt tropicale du monde après l'Amazonie, s'étend sur une superficie équivalente à la moitié de la zone continentale des États-Unis et revêt une importance capitale pour des milliers d'espèces, y compris la nôtre.^{2,3} Pendant quatre ans, l'Environmental Investigation Agency (EIA) a enquêté sur le secteur de l'exploitation forestière au Gabon et en République du Congo, deux pays qui représentent environ 60% de la superficie totale allouée à l'exploitation forestière dans le bassin du Congo. Les conclusions d'EIA révèlent que l'un des groupes forestiers les plus influents d'Afrique, composé de sociétés affiliées qui aux fins du présent rapport seront collectivement désignées comme « Groupe Deja », a fondé son modèle entrepreneurial sur une pléthore de crimes. Selon les éléments de preuve recueillis par EIA, le Groupe fondé par le magnat chinois Mr. Xu Gong De a continuellement enfreint les lois forestières les plus fondamentales, se moquant des lois régulant l'export de grumes et détournant des millions de dollars dus au titre de l'impôt sur les sociétés au Gabon et en République du Congo. Les dirigeants de Deja ont expliqué en détails aux enquêteurs d'EIA la façon dont les membres du Groupe payent régulièrement des pots-de-vin aux ministres gabonais et congolais pour obtenir la gestion de concessions forestières et éviter que leurs crimes soient punis. Les conclusions d'EIA indiquent que le mode opératoire du Groupe est loin d'être un cas isolé. Les failles structurelles identifiées dans ce travail de recherche inédit s'appliquent au secteur forestier, dans son ensemble, de ces deux importants pays producteurs de bois tropicaux. EIA a constaté que le bois de source illégale de Deja contamine les marchés de l'Union européenne (UE) et des États-Unis, en dépit des lois qui interdisent l'importation de bois illégal. Aux États-Unis, la complicité du principal importateur et la négligence délibérée d'un fabricant réputé, que les enquêteurs d'EIA ont rencontré sous couvert, sont des éléments essentiels de la chaîne d'approvisionnement délétère. Par conséquent, les consommateurs étatsuniens ont, depuis plus de dix ans, sans le savoir soutenu l'un des réseaux sino-africains de criminalité forestière les plus importants du continent.

Les conclusions d'EIA révèlent
que le « Groupe Deja », l'un
des groupes chinois de sociétés
forestières les plus influents
d'Afrique, a bâti son empire sur la
corruption, l'évasion fiscale et de
multiples infractions forestières.



Aperçu de la forêt du bassin du Congo.
Source: EIA

L'exploitation forestière illégale et le commerce illicite associé demeurent une menace grave pour les forêts du monde, avec des impacts sévères sur le climat, la biodiversité, les économies fragiles des États producteurs et les moyens de subsistance des peuples autochtones.^{4,5} Selon des estimations cohérentes et prudentes, entre 20 et 50% de tout le bois commercialisé à l'échelle internationale a été exploité ou commercialisé de façon illégale ou à partir de sources à haut risque.⁶ Les groupes criminels organisés sont de plus en plus impliqués dans ce secteur et sont désormais responsables de 50 à 90% de l'exploitation forestière illégale et du commerce connexe dans le monde.⁷ L'exploitation forestière illégale prospère et alimente un vide en matière de gouvernance dans les pays où elle se produit. Elle favorise le développement de réseaux de corruption enchevêtrés agissant à plusieurs échelles et conduit souvent à réduire au silence de manière violente les personnes qui osent la dénoncer.^{8,9,10}

Les enquêteurs d'EIA ont récemment achevé quatre années d'exploration et de reconstitution du réseau complexe de sociétés et de chaînes d'approvisionnement qui relie les forêts tropicales fragiles du Gabon et de la République du Congo aux grandes enseignes de bricolage étatsuniennes, aux dizaines de détaillants familiaux et aux milliers de consommateurs finaux à qui les produits ont été vendus pour leurs vertus « écologiques ».

En échange du soutien politique

et des nombreuses relations

partagées par M. Jean Ping tant

en Chine qu'en Afrique, M. Xu

aurait été le principal financeur de

la campagne présidentielle de

M. Ping au Gabon en 2016.

Le travail d'enquête approfondi mené par EIA sur le commerce de bois entre l'Afrique et les États-Unis a comme toile de fond la mutation rapide du secteur de l'exploitation forestière dans le bassin du Congo. En quelques années seulement, la Chine est devenue le plus grand débouché pour les bois la région, soit 46% de la valeur des exportations (en 2016). Cette évolution remodèle un secteur historiquement dominé par les sociétés européennes depuis la colonisation du continent africain au 19^{ème} siècle.^{11,12,13} Des entrepreneurs asiatiques, notamment malaisiens, singapouriens et chinois (de Hong Kong et du continent), ont acquis de vastes étendues de forêts



Le cerveau du Groupe Dejia (M. Xu, image du centre) et deux de ses parrains, M. Ping (image de gauche) et M. Djombo (image de droite)
Source: EIA (M. Xu), UN Photo/Marco Castro retouchée par EIA (M. Ping), Wikipedia retouchée par EIA (M. Djombo).

tropicales dans le bassin du Congo, créé de nouvelles sociétés ou renfloué d'anciennes.¹⁴ Rien qu'en 2018, des sociétés asiatiques, principalement venues de Chine continentale, auraient obtenu le contrôle de plus de 2,5 millions d'hectares de concessions forestières au Cameroun, au Gabon, en République démocratique du Congo et en République du Congo.¹⁵

Le Groupe Dejia a été l'un des précurseurs des investissements chinois en Afrique.¹⁶ Selon l'un des cadres supérieurs du Groupe, Dejia a établi le modèle de « réussite » pour les investisseurs asiatiques et en particulier chinois. M. Xu Gong De, un magnat chinois qui a passé des décennies dans la région, est le cerveau du Groupe qui s'est positionné à l'épicentre

des investissements chinois dans l'industrie du bois dans le bassin du Congo. Selon l'enquête d'EIA, plusieurs facteurs expliquent cette trajectoire.

La capacité à obtenir un soutien solide des décideurs s'est avérée essentielle. Le réseau des parrains du Groupe Dejia comprend notamment l'un des diplomates les plus influents d'Afrique, M. Jean Ping, ancien président de la commission de l'Union africaine et ancien président de l'Assemblée générale des Nations unies. En échange de son soutien politique et de ses nombreuses relations en Chine et en Afrique, M. Xu, qui n'est autre que le neveu de M. Ping, aurait été le principal financeur de la campagne présidentielle de M. Ping en 2016 au Gabon, comme

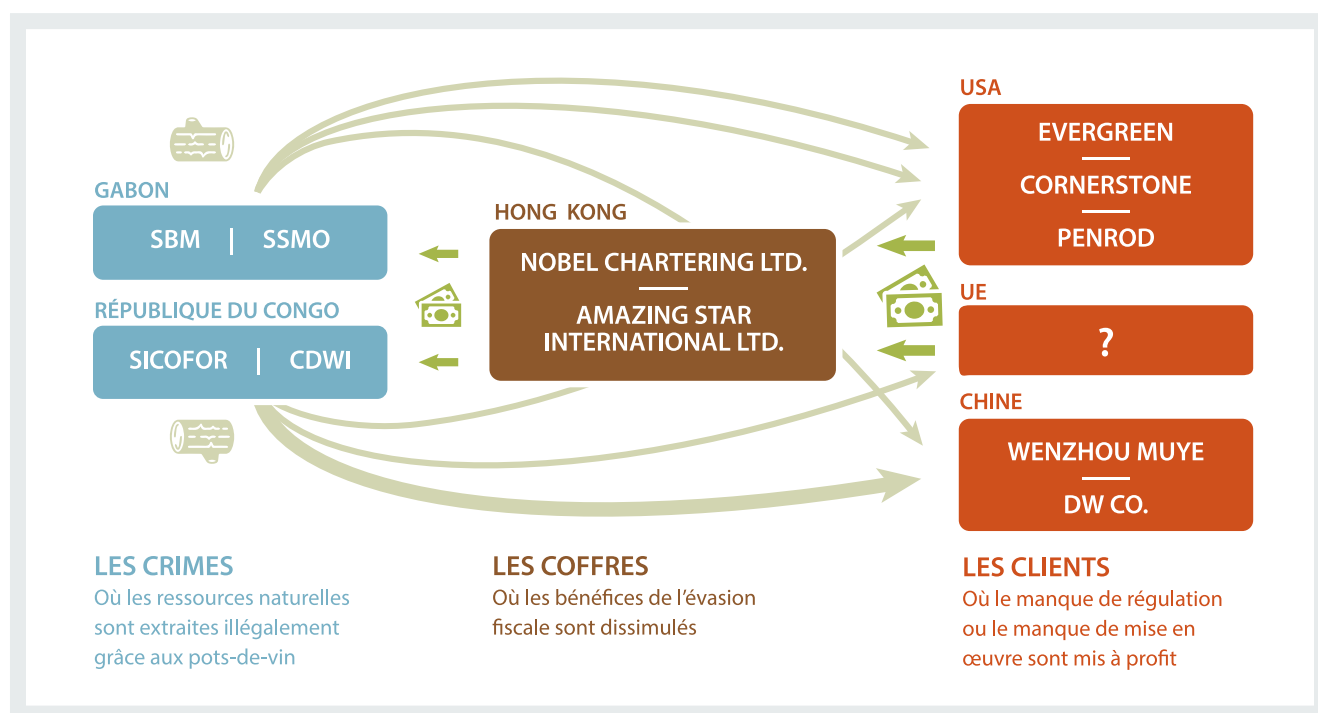
des responsables du Groupe l'ont expliqué aux enquêteurs d'EIA. En République du Congo, le Groupe Dejia a trouvé un puissant allié auprès de M. Henri Djombo, l'un des plus anciens ministres en Afrique (dont 19 ans passés au poste de ministre de l'Économie forestière de la République du Congo).¹⁷ L'un des principaux responsables du Groupe Dejia en République du Congo a déclaré aux enquêteurs d'EIA qu'une mallette pleine d'argent liquide était fréquemment remise au ministre en échange de ses services.^{18, 19}

Le Groupe Dejia comprend plusieurs sociétés affiliées impliquées dans la récolte, le transport, la transformation et l'exportation du bois, y compris Sino Congo Forêt (SICOFOR) et Congo Dejia Wood Industry (CDWI) en République du Congo, et la Société de Sciage de Moanda (SSMO) et la Société des Bois de Mounana (SBM) au Gabon. Le développement rapide du Groupe est s'appuyé sur la violation des lois nationales en matière d'exploitation forestière, de transformation et d'exportation du bois et de paiement d'impôts. Les informations obtenues par les enquêteurs d'EIA et les réunions sous couverts avec les dirigeants de Dejia révèlent que le Groupe a surexploité la forêt gabonaise et congolaise entre 2013 et 2016. SICOFOR a, à elle seule, surexploité 46 espèces différentes, jusqu'à 1 000% dans certains cas. L'analyse d'EIA montre qu'entre 2013 et 2016, cette

Une filiale du groupe Dejia a surexploité à elle seule plus de 15 000 arbres appartenant à 46 espèces différentes entre 2013 et 2016.

filiale du Groupe a surexploité près de 20 000 mètres cubes d'espèces considérées comme vulnérables ou menacées conformément à la Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).²⁰

Les filiales du Groupe Dejia contrôlent plus de 1,5 million d'hectares dans le bassin du Congo. Par conséquent, leurs pratiques ont de profondes répercussions sur d'immenses étendues d'habitats forestiers uniques, notamment sur la survie des éléphants de forêt d'Afrique (*Loxodonta cyclotis*) au Gabon et des grands singes en République du Congo. Dejia a opéré dans ce pays pendant plus de dix ans sans plan d'aménagement forestier approuvé, en contradiction directe avec le principe



Les trois piliers de la stratégie globale du Groupe Dejia et les filiales impliquées.

Source: EIA, 2018



Un bulldozer ouvrant une piste forestière secondaire dans une concession au Gabon.
Source: ANPN

central de durabilité du code forestier national.²¹ Le mode opératoire du Groupe Dejia bafoue également les approches volontaires telles que le « Guide d'exploitation et de valorisation durables des ressources forestières d'outre-mer pour les entreprises chinoises » promu par les autorités chinoises. D'un côté, le Groupe s'est engagé publiquement à gérer ses concessions de manière responsable, de l'autre ses dirigeants ont répété à plusieurs reprises aux enquêteurs d'EIA que ces promesses publiques ne sont que des mots, sans aucune incidence sur leurs pratiques quotidiennes.²²

Un cadre supérieur de Dejia a déclaré aux enquêteurs d'EIA que le Groupe a obtenu, de façon illégale, le droit d'exploiter au moins l'une de leurs concessions, l'Unité Forestière d'Exploitation (UFE) Lebama en République du Congo, en recourant à des pots-de-vin. Une somme colossale payée « sous la table » conjuguée à des liens politiques de haut niveau, auraient permis au Groupe Dejia de se voir attribuer la gestion de l'UFE Lebama lors de l'appel d'offres qui s'est tenu en République du Congo en 2015-2016. Il semble que l'offre du Groupe Dejia ait été plus attrayante que celle de leur concurrent direct qui aurait versé plus de 4 millions de dollars en pots-de-vin, comme il l'a révélé aux enquêteurs sous couverts d'EIA, afin d'obtenir la concession. Le système de corruption dont a bénéficié le Groupe Dejia a été révélé lors du jugement de l'un des responsables administratifs qui a participé au processus d'attribution

dévoilé. La décision de justice à l'encontre du Groupe n'a jusqu'à ce jour pas été portée à la connaissance du public et sa filiale locale n'a, à notre connaissance, subi aucune conséquence.²³

Contrairement aux promesses répétées d'encourager le développement local en Afrique, le Groupe a enfreint de manière flagrante la loi congolaise qui limite les exportations de grumes. Cette loi, conçue dans le but d'encourager la création d'emplois locaux et d'optimiser la transformation à valeur ajoutée en République du Congo, a été torpillée par la société. Au lieu du maximum de 15% autorisé par la législation congolaise, le Groupe Dejia a exporté en moyenne plus de 87% de sa production sous forme de grumes entre 2013 et 2016. Durant cette période, la société a en moyenne épuisé son quota annuel d'exportation de grumes à partir du mois d'avril de chaque année. Par conséquent, toutes les exportations de grumes réalisées après cette date ont eu lieu en contradiction du code forestier congolais.^{24,25} Les dirigeants du Groupe Dejia ont expliqué aux enquêteurs d'EIA qu'il est hors de question pour eux de limiter le volume de leurs opérations afin de se plier à cette loi. La violation de la loi, la « négociation » avec les cadres de l'administration forestière et l'obtention de « dérogations » *ad hoc* au moyen de pots-de-vin est au cœur du modèle entrepreneurial développé par le Groupe dans la région. Selon une analyse détaillée des données nationales d'export de bois réalisée par d'EIA, une poignée de sociétés forestières opérant

en République du Congo ont respecté le système de quotas d'exportation entre 2013 et 2016, révélant l'ubiquité des mauvaises pratiques qui prévalent dans le secteur forestier national.^{26,27,28,29}

Comme les cadres du Groupe Dejia l'ont expliqué aux enquêteurs d'EIA, les filiales du Groupe ont détourné des sommes considérables dues aux États congolais et gabonais au titre de l'impôt sur les sociétés. L'analyse réalisée par EIA indique qu'au bas mot entre 3 et 6,7 millions de dollars auraient été détournés chaque année par les filiales du Groupe, via l'utilisation frauduleuse de prix de transfert entre les filiales du Groupe basées en Afrique et celles localisées à Hong Kong, un paradis fiscal bien connu.

Le bois d'origine illégal du Groupe Dejia contamine les trois principaux marchés mondiaux: la Chine, l'UE et les États-Unis. Dejia vend la plupart de son bois sur le marché chinois, soit 82% du volume exporté par le Groupe entre 2015 et 2016, où les acheteurs font peu de cas de l'origine et la légalité du bois. Les marchés de l'UE et des États-Unis, souvent qualifiés de « marchés réglementés » en raison de leur législation qui interdit l'importation de bois illégal, absorbent également d'importantes quantités de bois d'origine illégale provenant des filiales du Groupe Dejia. Entre 2015 et 2016, les analyses d'EIA révèlent que 14% des volumes exportés par le Groupe sont partis



Eléphants de forêt d'Afrique.
Source: Remi Pognante

« Je m'en fiche, je ne veux même

pas savoir. Ça ne me dérange pas si

vous volez un parc national. Je m'en

fous. J'ai juste besoin d'avoir les

documents en ma possession au cas

où quelqu'un m'accuse. »

- Jim Green, client historique du Groupe

Dejia aux États-Unis

vers l'UE et 3% vers les États-Unis. Le Groupe Dejia représente environ 36% de tout le bois exporté du Gabon et de la République du Congo vers les États-Unis, principalement sous forme de placages d'okoumé (*Aucoumea klaineana*). Le Groupe est d'ailleurs le principal fournisseur de cette espèce tropicale populaire, mais vulnérable, aux États-Unis.³⁰ Dejia produit environ 40% de tout l'okoumé importé et utilisé par les entreprises et les consommateurs étatsuniens.

Entre 2007 et 2018, le Groupe Dejia a vendu plus de 20 millions de dollars de produits dérivés aux États-Unis.³¹ Quelques importateurs étatsuniens ont été directement impliqués dans ce commerce toxique. Le plus important de ces importateurs est Evergreen Hardwoods Inc.^{32, 33} L'entrée aux États-Unis de milliers de tonnes de bois de source illégale repose sur la complicité active d'Evergreen, une société qui entretient une relation d'affaires étroite avec les filiales du Groupe Dejia depuis plus de dix ans. M. Jim Green, ancien copropriétaire et responsable actuel des achats d'Evergreen, a déclaré aux enquêteurs d'EIA que l'origine légale du bois lui importe peu. Il a également affirmé que même si le bois provenait d'une aire protégée, il n'aurait aucun problème à l'acheter ni à l'écouler sur le marché étatsunien.³⁴ Concernant les pots-de-vin régulièrement versés par ses fournisseurs basés en Afrique, M. Green explique aux enquêteurs d'EIA: « Tout le monde réclame un pot-de-vin; toute la machine doit être graissée pour que les choses marchent bien. Je m'en fiche, je le comprends, c'est comme ça que ça fonctionne. Je le fais ». Par ailleurs, M. Green a soutenu qu'il n'avait aucun problème à acheter le bois du Groupe Dejia par le biais de ses filiales offshore basées à Hong Kong.



Une grume d'okoumé sur le point d'être pelée dans l'une des unités de transformation d'une des filiales du Groupe Dejia au Gabon.
Source: EIA

Evergreen n'est que le premier maillon de la chaîne d'approvisionnement du Groupe Dejia aux États-Unis, qui comprend également l'une des trois principales usines de contreplaqué du pays, détenue par Roseburg, une société établie de longue date dans l'État de Oregon, qui prétend être « le plus grand producteur de produits de construction en bois vert des États-Unis, le propriétaire de la plus grande scierie du pays et le premier exportateur de copeaux de bois aux États-Unis ».³⁵ Selon les représentants de Roseburg avec lesquels les enquêteurs sous-couverts d'EIA se sont entretenus, l'entreprise a délibérément maintenu Evergreen comme intermédiaire avec ses fournisseurs basés en Afrique, l'utilisant comme un bouclier commode contre toute éventuelle poursuite judiciaire.³⁶

Le contreplaqué haut de gamme « face okoumé » fabriqué par Roseburg, connu sous le nom commercial de « Breckenridge » est principalement utilisé dans le secteur de la construction pour le revêtement extérieur et la rénovation. Le produit est distribué par une multitude d'entreprises réparties dans tout le pays.^{37,38} On le retrouve dans un large éventail de revendeurs, allant des détaillants familiaux locaux jusqu'aux grandes chaînes étatsuniennes de distribution de matériel de bricolage telles que Menards et jusqu'en fin 2017, Home Depot.³⁹ Paradoxalement, le produit offre des points dans le cadre du système d'évaluation LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), le standard le

plus réputé aux États-Unis pour la construction de bâtiments à haute qualité environnementale.^{40,41}

Au-delà de la chaîne d'approvisionnement Dejia-Evergreen-Roseburg-Menards/Home Depot, l'enquête approfondie du secteur forestier par EIA dans deux des plus importants pays africains producteurs et exportateurs de bois révèle les pratiques routinières en vigueur et les défauts structurels d'un secteur particulièrement opaque qui contrôle une portion considérable du territoire national au Gabon et en République du Congo. Pour ce qui est de la demande, cette recherche inédite expose les faiblesses actuelles en matière de protection des consommateurs étatsuniens et européens contre le bois provenant de sources illicites. L'enquête d'EIA souligne en particulier le besoin urgent d'un contrôle beaucoup plus exhaustif, cohérent et strict de l'obligation de vigilance (« due care ») à laquelle sont soumis les importateurs étatsuniens. Des systèmes de vigilance ou diligence raisonnée rigoureux se sont avérées être au cœur de la mise en œuvre respectueuse de la loi Lacey; la loi aux États-Unis qui interdit à toute personne d'importer et/ou de commercialiser des produits ligneux exploités, transportés ou vendus en violation de la législation nationale, étrangère ou internationale.^{42,43} En l'absence de ces changements nécessaires, les flux commerciaux toxiques de bois en provenance du monde entier continueront d'infiltrer le marché étatsunien.

Les recommandations d'EIA

La dégradation et destruction routinière du second massif forestier tropical de la planète et leurs nombreux impacts négatifs sur la gouvernance territoriale régionale appellent des actions urgentes. EIA recommande:

GABON ET RÉPUBLIQUE DU CONGO

- Suspendre immédiatement les activités des filiales du Groupe Deji dans les deux pays et mener une enquête approfondie sur leurs pratiques en matière d'exploitation forestière, de commercialisation, de transformation et d'exportation;
- Lancer une opération de répression de la corruption et de l'évasion fiscale dans le secteur forestier;
- Renforcer les cadres réglementaires avec des mesures dissuasives contre l'exploitation forestière illégale et les délits financiers connexes ;
- Participer à l'effort mondial pour une véritable transparence publique dans le secteur forestier, au moyen de la diffusion d'informations clés sur les opérations d'exploitation forestière et le commerce international qui en découle.

ÉTATS-UNIS

- Mener une enquête sur l'importation de bois illégal par Evergreen en provenance des filiales du Groupe Deji, incluant les pratiques de corruption et la participation à des délits financiers majeurs;
- Mener une enquête sur les activités des filiales du Groupe Deji aux États-Unis;
- Apporter des éclaircissements sur les obligations de diligence raisonnée (détermination, évaluation et atténuation des risques) qui s'imposent aux importateurs de bois en vertu de la loi Lacey;
- Surveiller systématiquement les systèmes de vigilance des importateurs, notamment en ce qui concerne les flux commerciaux de bois liés aux pays à haut risque et/ou aux espèces sensibles.

UNION EUROPÉENNE

- Enquêter sur toutes les importations en provenance des filiales du Groupe Deji, puisqu'elles ont une probabilité extrêmement élevée de violer l'exigence de légalité requise par le règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE) et qu'elles s'appuient probablement sur des systèmes de diligence raisonnée non conformes;
- Compte tenu des failles systémiques exposées dans ce rapport, tous les produits dérivés du bois provenant du Gabon et de la République du Congo devraient être considérés comme présentant un risque très élevé au sens du RBUE et soumis au plus haut degré de diligence raisonnée.

CHINE

- Interdire l'importation de bois et de produits dérivés du bois qui ont été récoltés, transportés ou commercialisés illégalement; et travailler en coopération avec la République du Congo et le Gabon pour mettre fin aux activités illégales décrites;
- Mettre en application la deuxième disposition de l'article 164 de la loi pénale nationale qui condamne les pots-de-vin versés à des fonctionnaires qui ne sont pas de nationalité chinoise et mener des enquêtes sur les filiales du Groupe Deji en Chine.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- Soutenir les efforts du Gabon et de la République du Congo pour la récupération des fonds perdus liés à l'évasion fiscale et encourager les réformes contre les infractions fiscales dans le secteur forestier.

ENDNOTES

- 1 Sauf indication contraire, les sources du rapport sont les rapports d'enquête interne d'EIA, les photos, les preuves audio et vidéo recueillies au cours de l'enquête de mars 2015 à mars 2018. Tous les documents mentionnés dans le cadre de cette enquête sont en possession d'EIA.
- 2 Dans le présent rapport, le bassin du Congo renvoie à six pays: le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon
- 3 WWF, non défini. Disponible sur le site: <https://www.worldwildlife.org/places/congo-basin>, Consulté le 8 mai 2018.
- 4 Reboledo, F., 2013. Socio-economic, environmental, and governance impacts of illegal logging. *Environ Syst Decis* (2013) 33: 295.
- 5 Tacconi, L., 2007. *Illegal logging and the future of the forest*. In: Tacconi, L. ed. (2007). *Illegal Logging: Law Enforcement, Livelihoods and the Timber Trade*. Earthscan Publications, Londres, Royaume-Uni.
- 6 Interpol/la Banque mondiale, 2010. *Chainsaw Project: An Interpol perspective on law enforcement in illegal logging*. Vienne/Washington DC: Autriche/États-Unis.
- 7 Interpol/UNEP, 2012. *Green Carbon, Black Trade: Illegal Logging, Tax Fraud and Laundering in the World's Tropical Forests. A Rapid Response Assessment*. Vienne/Nairobi, Autriche/Kenya.
- 8 The Guardian, 2018. Disponible sur le site: https://www.theguardian.com/environment/2018/feb/02/almost-four-environmental-defenders-a-week-killed-in-2017?CMP=share_btn_tw/, Consulté le 8 mai 2018.
- 9 Seneca Creek Associates, 2004. *"Illegal" Logging and Global Wood Markets: The Competitive Impacts on the U.S. Wood Products Industry*. Poolesville, États-Unis.
- 10 Kishor, N. and R. Damania. 2006. Crime and Justice in the Garden of Eden: Improving Governance and Reducing Corruption in the Forestry Sector. In J. Edgardo Campos and Sanjay Pradhan, eds. *The Many Faces of Corruption: Tracking Vulnerabilities at the Sector Level*. Washington, DC: la Banque mondiale.
- 11 Analyse d'EIA sur la base des données Comtrade de l'ONU.
- 12 Karsenty, A. and C. Ferron, 2017. *Recent evolutions in forest concessions status and dynamics in Central Africa*. *International Forestry Review* Vol.19 (S2): 1-17.
- 13 Putzel, L., et al. 2011. *Le commerce et les investissements chinois, et les forêts du bassin du Congo: Synthèse des études de cadrage réalisées au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Gabon*. Document de travail 67. Bogor, Indonésie: CIFOR.
- 14 Weng, X. et al. 2014. *The Africa-China timber trade Diverse business models call for specialized policy responses*. CIFOR Briefs. No28, mars 2014. Bogor, Indonésie: CIFOR.
- 15 RFI, 2018. Disponible sur le site: <http://www.rfi.fr/emission/20180312-bois-tropical-rougier-difficultes>, Consulté le 8 mai 2018.
- 16 Michel S. et S. Beuret, 2009. *China Safari: On the Trail of Beijing's Expansion in Africa*. New York, US.
- 17 Jeune Afrique, 2016. Disponible sur le site: <http://www.jeuneafrique.com/depeches/322072/politique/congo-brazzaville-denis-sassou-ngues-so-nomme-gouvernement-de-rupture/>, Consulté le 8 mai 2018.
- 18 Voir la partie 4 pour plus de détails et les citations complètes.
- 19 L'identité de certains membres du Groupe Deja rencontrés par les enquêteurs sous-couverts d'EIA a délibérément été maintenue anonyme afin d'éviter toutes représailles suite à la publication du rapport.
- 20 IUCN, 2018. Available at: <http://www.iucnredlist.org/>. Consulté le 8 mai 2018.
- 21 Republic of Congo, 2000. Code forestier. Loi n°16-2000 du 20 novembre 2000. Disponible sur le site: http://www.apicongo.org/code/CODE_FOR-ESTIER.pdf, Consulté le 8 mai 2018.
- 22 Voir la partie 6 pour plus de détails et les citations complètes
- 23 Voir la partie 4 pour plus de détails et les citations complètes
- 24 Ibid.
- 25 Analyse d'EIA sur la base d'informations confidentielles.
- 26 Service de contrôle des produits forestiers à l'exploitation (SCPFE), 2013. *Exportation des produits forestiers du Congo. Rapport statistique*. Brazzaville, Congo.
- 27 Service de contrôle des produits forestiers à l'exploitation (SCPFE), 2014. *Exportation des produits forestiers du Congo. Rapport statistique*. Brazzaville, Congo.
- 28 Service de contrôle des produits forestiers à l'exploitation (SCPFE), 2015. *Exportation des produits forestiers du Congo. Rapport statistique*. Brazzaville, Congo.
- 29 Service de contrôle des produits forestiers à l'exploitation (SCPFE), 2016. *Exportation des produits forestiers du Congo. Rapport statistique*. Brazzaville, Congo.
- 30 Des informations complémentaires sur le statut vulnérable de l'okoumé sont disponibles sur le site: <http://www.iucnredlist.org/details/33213/0/>, Consulté le 8 mai 2018.
- 31 Analyse d'EIA sur la base des données du PERS.
- 32 Analyse d'EIA sur la base des données du PERS.
- 33 Le Site Web de la société est disponible à l'adresse: <http://www.eghard-woods.com/>. Il a été consulté le 8 mai 2018.
- 34 Voir la partie 5 pour plus de détails et les citations complètes
- 35 Le Site Web de la société est disponible à l'adresse: <http://www.rose-burg.com/>. Il a été consulté le 8 mai 2018.
- 36 Voir partie 5 du rapport pour plus de détails
- 37 Ibid.
- 38 Présentation du revêtement du 'Breckenridge' disponible sur le site: <http://www.roseburg.com/Product/breckenridge-siding/>, Consulté le 8 mai 2018.
- 39 Site Web de Menards faisant la publicité du revêtement du 'Breckenridge' de Roseburg disponible à l'adresse: <https://www.menards.com/main/building-materials/siding/panel-siding/roseburg-breckenridge-reg-3-8-x-4-x-8-flush-panel-siding/1452000/p-1444452504134.htm>, Consulté le 8 mai 2018.
- 40 Site Web de LEED disponible à l'adresse: <https://new.usgbc.org/leed>, Consulté le 8 mai 2018.
- 41 Des informations sur les «attributs écologiques et la certification» du revêtement du 'Breckenridge' sont disponibles sur le site: <http://www.roseburg.com/Product/breckenridge-siding/>, Consulté le 8 mai 2018.
- 42 Hardwood Plywood & Veneer Association, 2015. *American National Standard fir Due Diligence in Procuring/Sourcing Legal Timber*. ANS LTD 1.0. Washington DC, États-Unis.
- 43 United States of America v. Lumber Liquidator Inc., 2016. *Plea Agreement*. Disponible sur le site: https://www.sec.gov/Archives/edgar/data/1396033/000114420415058462/v421764_ex10-1.htm, Consulté le 8 mai 2018.

Remerciements

Ce rapport a été rédigé et édité par l'Environmental Investigation Agency, Inc. (EIA). L'enquête a bénéficié des contributions précieuses d'EarthSight. EIA remercie M. S. pour son soutien continu. Le document a été produit avec l'aide financière de l'Initiative internationale pour le climat et la forêt de la Norvège (NICFI), du Fonds Tilia, de la Fondation Good Energies, de l'Alliance pour l'utilisation des sols et du climat, de la Fondation Weeden, du Fonds de la famille Cox et de la Fondation Overbrook. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité d'EIA et ne reflète pas nécessairement la position des donateurs.

© Environmental Investigation Agency, Inc. 2019.

Toutes les images © Environmental Investigation Agency, Inc. sauf indications contraires.



EIA - WASHINGTON, DC

PO BOX 53343, WASHINGTON, DC 20009, USA

TEL +1 202 483 6621

FAX +1 202 986 8626

EMAIL - [INFO@EIA-GLOBAL.ORG](mailto:info@eia-global.org)

WWW.EIA-GLOBAL.ORG

EIA - LONDON

62/63 UPPER STREET, LONDON N1 0NY, UK

TEL +44 (0) 20 7354 7960

FAX +44 (0) 20 7354 7961

EMAIL - [UKINFO@EIA-INTERNATIONAL.ORG](mailto:ukinfo@eia-international.org)

WWW.EIA-INTERNATIONAL.ORG